

La guerre civile en Espagne

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Au moment où les premiers éléments navarraient pénétraient dans les rues, la ville paraissait vide et morte, mais, quelques minutes plus tard, la population, qui se terrait dans les maisons et les refuges, est sortie et a acclamé les nationalistes.

Il semble qu'en grande majorité les habitants soient demeurés dans la ville.

Dans l'après-midi, les troupes nationalistes ont atteint le noeud de communication des grandes routes, au nord de Gérone. Elles sont maintenant à 33 kilomètres de Figueras.

Le voyage de M. Léon Bérard

Burges, 4 février. — M. Léon Bérard, chargé de mission par le gouvernement français, a été reçu samedi matin, à l'hôtel de Ville de Bilbao par le maire et plusieurs conseillers municipaux. Le maire lui a fait don de deux précieuses éditions antiques en parchemin.

Un déjeuner intime lui a été ensuite offert au Club nauvique.

Après avoir visité différentes usines, M. Léon Bérard est parti pour Burgos, où il a eu samedi soir une entrevue avec le général Jordana, ministre des Affaires étrangères.

A la suite de cet entretien, qui avait duré une heure et demie, le sénateur des Basses-Pyrénées a déclaré aux journalistes qu'il était très satisfait de la courtoisie avec laquelle le ministre l'avait reçu, ainsi que de l'accueil qui lui avait été réservé.

L'entrevue entre M. Léon Bérard et le général Jordana a eu lieu en présence de M. Teisidor, chef de la section culturelle du ministère des Affaires étrangères.

Comme on lui demandait si déclarerait bientôt, M. Léon Bérard a répondu qu'il resterait encore quelque temps en Espagne.

On annonce, d'autre part, que l'ancien ministre français aura lundi à midi, un nouvel entretien avec le ministre des Affaires étrangères du gouvernement nationaliste.

L'envoi d'un chargé de mission français

inquiet l'Italie

Rome, 4 février. — Le voyage de M. Léon Bérard suscite un vif intérêt dans les milieux fascistes, où l'on semble considérer avec défiance la mission de l'homme politique français. C'est, du moins, l'impression que donnent les commentaires entendus dans ces milieux, et que corroborent, d'ailleurs, certaines appréciations lues dans la presse italienne.

Alors, plusieurs journaux prétendent que la France jouerait un double jeu en Espagne, où elle s'emploierait surtout à faire échec à l'Italie. Mais, à cet égard, on affiche à Rome une confiance absolue dans le général Franco. La présence à Burges de M. Bérard, affirme-t-on, ne peut faire oublier la fraternité d'armes et la solidarité italo-espagnole, pas plus que l'attitude de la France envers les gouvernements depuis le début de la guerre civile.

Les observateurs italiens de la politique française laissent entendre que la France négocierait l'envoi d'un représentant diplomatique, ou même d'un ambassadeur, auprès du gouvernement de Burges, et indiquent les conditions, selon eux, par Paris à cette nomination, à savoir notamment, la promesse que les troupes légionnaires n'approcheront pas de trop près la frontière des Pyrénées.

On pense, en outre, à Rome, que M. Bérard s'efforcera de régler avec le général Franco la question des réfugiés espagnols en territoire français.

Les commentaires de la presse allemande

Berlin, 4 février. — La «Pommersche Zeitung», de Stettin, publie des détails sur la participation de volontaires allemands en Espagne. Cette innovation dans la politique de silence absolu qui était imposée aux journaux allemands sur cette question, coïncide, remarque-t-on avec l'envoi en Espagne de M. Léon Bérard.

On a l'impression que le Reich tend à rappeler publiquement sa participation armée aux côtés de Franco, afin que «les ouvriers de la dernière heure» ne soient pas traités selon les principes de l'étranger.

Le seul journal berlinois qui ait commenté la mission du sénateur français est la «Deutsche Allgemeine Zeitung», qui prête à la France l'intention de demander des assurances pour la sécurité de ses communications, et qui assure que l'Espagne ne sera pas accessible à ces projets.

Un appel en faveur des réfugiés espagnols

Paris, 4 février. — On nous communique l'appel suivant :

« La France doit accepter l'honneur de soulager l'épouvantable misère des populations espagnoles refoulées vers ses frontières. Diverses associations sont lancées à cette fin pour faciliter des initiatives tant officielles que privées.

« Nous convions tous les Français et toutes les Françaises, sans distinction d'opinion, à prendre part à ces souscriptions par des envois d'argent, de vivres ou de vêtements.

Ont signé : S. Exc. le cardinal Verdier, archevêque de Paris; MM. Henri Bergson, de l'Académie française; Justin Godart, de l'Académie de médecine, ancien ministre de la Santé publique; Isely, commissaire général de l'armée de salut; Léon Jouhaux, secrétaire général de la C.G.T.; marquis de Lillier, président de la Croix-Rouge française; Jacques Maritain, professeur à l'Institut catholique; François Mauriac, de l'Académie française; Jean Perrin, de l'Académie des sciences, prix Nobel; Henri Poincaré, président de l'Union fédérale des anciens combattants; Paul Valéry, de l'Académie française.

Un garde mobile est grièvement blessé par un déserteur, et des miliciens tirent sur un officier français

Purpignan, 4 février. — Pour la première fois au Perthus, on a enregistré, un blessé parmi les forces françaises qui assurent l'ordre; c'est un garde mobile qui, voulant arrêter deux déserteurs espagnols, essuya plusieurs coups de feu de la part de ces soldats, qui s'enfuyent.

Les explosions de Londres

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Un agent de la section des recherches criminelles de Scotland Yard, le détective Pearce, a été attaqué samedi dans une rue du faubourg londonien de Dalston, par deux individus qui l'ont frappé de coups de pied au visage après l'avoir terrassé et se sont enfuis. On ignore si cet incident se rapporte aux derniers attentats à tendance politique.

On signale d'autre part, que des parlementaires ont reçu récemment des lettres anonymes leur conseillant de prendre garde à ce qu'ils font et soulevant, d'ailleurs sans menaces directes, la question de l'origine irlandaise des actes terroristes récents. Certaines de ces lettres étaient adressées à Londres.

La police croit être sur des pistes importantes et recherche notamment deux Irlandais qui seraient les organisateurs des attentats récents à Londres.

Un ultimatum aurait précédé le déclenchement des attentats

Le 13 janvier, trois jours avant que commencent les attentats que l'on sait, Lord Halifax avait reçu une communication dans laquelle les signataires prétendaient agir au nom de l'armée républicaine irlandaise et exigent le retrait immédiat de toutes les troupes britanniques en garnison en Irlande.

Cette communication a été examinée par tous les départements, y compris le «Dominions Office», et elle est actuellement étudiée par les services communs du Home Office. Il semble qu'il s'agisse bien d'un ultimatum prévenant le gouvernement britannique, sous peine de quelque mesure n'ayant pas un délai de quatre jours, une «intervention active dans la vie militaire ou commerciale de la Grande-Bretagne» aurait lieu.

Les mesures de précaution

L'accès de la Chambre des Communes et de la Chambre des lords a été interdit par mesure de précaution, à la suite des dernières explosions.

D'autre part, les investigations de la police se poursuivent sur tout le territoire, notamment à Londres, Liverpool, Manchester.

Des mesures de surveillance particulièrement sévères sont prises pour le week-end autour des chantiers et des usines. La police a, en outre, décidé d'examiner toutes les valises et paquets des visiteurs du château de Windsor.

Une série d'arrestations

Les recherches ont abouti à l'inculpation d'un individu qui a été trouvé porteur d'explosifs.

D'autre part, à Manchester, un homme inculpé d'avoir projeté un attentat avec des explosifs, qui sont déjà incarcérés, a été arrêté. Il a déclaré aux policiers : « Bien que vous nous ayez pris, notre lutte se poursuivra. »

La police de Liverpool a aussi arrêté deux individus trouvés en possession de fils électriques et de documents auxquels on attache une importance considérable. Les accusés se sont refusés à toute déclaration.

Le tribunal de Bow Street a entendu un nommé Lyons arrêté vendredi soir, et la inculpé de détention d'explosifs. Des coupures de presse découvertes à son domicile indiquent ses sympathies irlandaises.

Par ailleurs, un Irlandais nommé McCormack Mac Garrigle, a été arrêté à Greenock (Ecosse), et la police a découvert à son domicile plusieurs charges de médaille.

Après un répit causé par la mort de M. Deibler l'assassin Pilorge a été exécuté à Rennes

Rennes, 4 février. — Maurice Pilorge, qui avait assassiné, à Dinard, son compagnon de débauche, le Mexicain Nestor Squadero, a été exécuté samedi matin à l'aube.

L'assassin avait écrit au président de la République pour qu'il rejetât son recours en grâce.

L'exécution, retardée de 24 heures par suite de la mort subite de M. Anatole Deibler, avait été fixée à 6 h. 47. C'est M. Desfourneaux, premier aide de l'ancien bourreau, qui y a procédé.

Dans la Légion d'honneur

Ministère des Affaires étrangères

Sont promus ou nommés (Français en France ou à l'étranger), au grade de commandeur : M. Chastenet de Castaing, vice-président du syndicat de la presse parisienne.

Au grade d'officier : MM. Jules Bouché, professeur au Conservatoire; André Bruin, publiciste; Gouvert, expert près les tribunaux; l'abbé Renaud, curé de Saint-Louis-en-l'Île; Théodore Ruysen, secrétaire général de l'Union internationale pour la Société des Nations.

Au grade de chevalier : Mgr Beausart, évêque auxiliaire du cardinal-archevêque de Paris.

Mgr Burquier, évêque de Bethléem, abbé de Saint-Maurice; M. Jean Goy, secrétaire général de l'Auxiliaire féminin de la Fédération internationale des anciens combattants; MM. Jean Guignebert, homme de lettres; Conrad Killian, géologue et explorateur.

Etrangers résidant en France. — Au grade d'officier : M. Henry Patray, industriel.

Au grade de chevalier : M. Elvire Pospoco, artiste dramatique.

Ministère de l'Agriculture

Sont promus ou nommés :

Au grade d'officier : MM. Cesari, docteur vétérinaire, chef de service à l'Institut Pasteur, directeur de l'annexe de l'Institut Pasteur à Paris; Durieux, distillateur à Steene (Nord).

Au grade de chevalier : MM. Oesse de Gorre, agriculteur, vice-président de la Caisse régionale de crédit agricole du Pas-de-Calais; A. Cetevilla (Pas-de-Calais); Lepoint, agriculteur, vice-président du Herd-Book de la Race bleue du Nord, à Audinnes (Nord).

LE CLOWN GROCK EST MALADE

Amsterdam, 4 février. — Le célèbre clown Grock, qui fait actuellement une tournée en Europe, devait, vendredi soir, paraître sur la scène d'un music-hall d'Amsterdam, mais a atteint d'une forte grippe, il a dû s'aller.

L'aide américaine à la France et à l'Angleterre en cas de guerre

ON POLÉMIQUE AUX ETATS-UNIS SUR LES DECLARATIONS DU PRESIDENT ROOSEVELT

Plusieurs sénateurs maintiennent qu'il a parlé ou bien de « frontière »

New-York, 4 février. — Selon le «New-York Herald Tribune», deux sénateurs maintiennent que le président Roosevelt a parlé ou bien de « frontière » ou bien de « première ligne », et ils continuent à affirmer que le président a déclaré que, dans l'éventualité d'une guerre, cette ligne serait en France.

« Par ailleurs, ajoute le journal, un grand nombre de sénateurs n'ont pas dissimulé leur étonnement et même leur indignation de l'accusation selon laquelle un certain nombre d'entre eux étaient des menteurs et des pourvoyeurs de fausses nouvelles, et ils ont insisté en tendant que les déclarations faites, vendredi, par le président ne concordent pas avec celles qu'il avait faites la veille à la Maison Blanche.

D'après le «New-York Herald Tribune», un de ces sénateurs a dit : « Je maintiens que la définition politique publiée à la Conférence de presse d'hier est bien différente de celle qui fut énoncée devant le Comité des Affaires militaires. »

Toujours, selon le même journal, un autre sénateur a affirmé : « Si cette déclaration exprime la politique extérieure du président, il y a eu un changement depuis mardi. »

De son côté, le «New-York Times» maintient, après une enquête personnelle, que le président a situé les premières lignes de défense des Etats-Unis en France. Le journal ajoute que ce qui est en jeu est de savoir si le terme « frontière » ou celui de « première ligne de défense » a été employé à la conférence qui a réuni le président Roosevelt et les membres de la Commission sénatoriale de l'armée, la majorité est d'avis que les termes « première ligne » ont été employés par le président sur cette partie du sujet.

Le «New-York Times» dit ensuite que le mot « Rhin » ne fut pas employé, et il insiste sur le fait que les diverses interprétations portaient uniquement sur la manière dont ces différents mots furent employés.

Ce journal conclut : « Quant aux conclusions générales, plusieurs des personnes qui assistaient à cette conférence maintiennent que le président a indiqué son intention de venir en aide aux démocrates jusqu'à la limite compatible avec la paix et avec les lois américaines, en cas de conflit armé entre les démocrates et les dictateurs. »

Une note officielle sur les rapports entre le Reich et les Etats-Unis

Berlin, 4 février. — On s'attend à Berlin à la publication d'une note officielle sur les relations entre le Reich et les Etats-Unis.

Un nouvel argument apparaît maintenant dans la presse allemande, surtout de province : « Les Etats-Unis sont accusés de vouloir précipiter l'Europe dans une guerre pour recueillir la succession des empires français et anglais dans le monde. »

La mise au point est imposée par des contingences intérieures dit-on à Rome

Rome, 4 février. — La presse romaine commente la mise au point du président Roosevelt sans toutefois y attacher une trop grande importance. Certains journaux la considèrent comme imposée par des contingences intérieures et ne répondant pas à la vérité, et d'autres la qualifient d'accentuation de déclarations antérieures faites par le président contre les Etats totalitaires.

LA CARTE D'IDENTITE DE COMMERÇANT POUR LES ETRANGERS

Paris, 4 février. — Le « Journal Officiel » a publié samedi le décret suivant :

Article premier. — Aucun étranger ne peut exercer une profession commerciale ou industrielle sans être titulaire de la carte d'identité de commerçant. Cette carte est prévue par le décret du 12 novembre 1938.

Art. 2. — La carte d'identité de commerçant est délivrée par le ministre de l'Intérieur, après accord des ministères intéressés, par le préfet du département, dans lequel l'étranger se propose d'exercer son activité, et, s'il doit l'exercer dans plusieurs départements, le préfet du lieu de son principal établissement.

La carte d'identité de « commerçant » indique la profession ou les professions exercées, le département ou les départements où elles doivent être exercées et précise où et à quel titre l'étranger exerce son activité ou exerce cette profession.

Art. 3. — Il est interdit à tout étranger de faire un genre de commerce ou d'industrie autre que celui qui figure sur la carte de « commerçant » à la rubrique « profession ou d'exercer cette profession » dans les départements indiqués sur la carte.

Il est également interdit d'outrepasser l'étendue des divers droits et d'acquiescer les diverses obligations prévues sur la carte de « commerçant ». Tout étranger qui n'aurait pas obtenu la carte d'identité de commerçant, prévue à l'article 4, doit restituer cette carte à la requête des autorités compétentes.

Art. 4. — La carte de « commerçant » ne peut être accordée, sans dérogation, aux commerçants aux étrangers, qui n'ont pas reçu l'autorisation de séjour en France et s'éloignent, à titre temporaire, sans carte d'identité à validité normale, de leur pays d'origine ou de leur lieu de résidence, ou qui ont exercé une autre activité commerciale ou industrielle. Elle pourra être retirée dans le cas où l'étranger aurait donné de fausses indications en vue de son obtention, ou serait déclaré en faillite ou condamné pour crimes ou délits de droit commun, sans préjudice, et l'expulsion qui pourra être prononcée.

Art. 5. — En ce qui concerne :

a) les sociétés toutes indistinctes et personnellement des dettes sociales;

b) les administrateurs délégués, les directeurs généraux des sociétés ou toutes personnes en faisant fonction;

c) Les gérants des sociétés à responsabilité limitée;

d) Les personnes qui prennent la direction d'une succursale ou d'une agence, 176/177; 181/182; 183/184; 185/186; 187/188; 189/190; 191/192; 193/194; 195/196; 197/198; 199/200; 201/202; 203/204; 205/206; 207/208; 209/210; 211/212; 213/214; 215/216; 217/218; 219/220; 221/222; 223/224; 225/226; 227/228; 229/230; 231/232; 233/234; 235/236; 237/238; 239/240; 241/242; 243/244; 245/246; 247/248; 249/250; 251/252; 253/254; 255/256; 257/258; 259/260; 261/262; 263/264; 265/266; 267/268; 269/270; 271/272; 273/274; 275/276; 277/278; 279/280; 281/282; 283/284; 285/286; 287/288; 289/290; 291/292; 293/294; 295/296; 297/298; 299/300; 301/302; 303/304; 305/306; 307/308; 309/310; 311/312; 313/314; 315/316; 317/318; 319/320; 321/322; 323/324; 325/326; 327/328; 329/330; 331/332; 333/334; 335/336; 337/338; 339/340; 341/342; 343/344; 345/346; 347/348; 349/350; 351/352; 353/354; 355/356; 357/358; 359/360; 361/362; 363/364; 365/366; 367/368; 369/370; 371/372; 373/374; 375/376; 377/378; 379/380; 381/382; 383/384; 385/386; 387/388; 389/390; 391/392; 393/394; 395/396; 397/398; 399/400; 401/402; 403/404; 405/406; 407/408; 409/410; 411/412; 413/414; 415/416; 417/418; 419/420; 421/422; 423/424; 425/426; 427/428; 429/430; 431/432; 433/434; 435/436; 437/438; 439/440; 441/442; 443/444; 445/446; 447/448; 449/450; 451/452; 453/454; 455/456; 457/458; 459/460; 461/462; 463/464; 465/466; 467/468; 469/470; 471/472; 473/474; 475/476; 477/478; 479/480; 481/482; 483/484; 485/486; 487/488; 489/490; 491/492; 493/494; 495/496; 497/498; 499/500; 501/502; 503/504; 505/506; 507/508; 509/510; 511/512; 513/514; 515/516; 517/518; 519/520; 521/522; 523/524; 525/526; 527/528; 529/530; 531/532; 533/534; 535/536; 537/538; 539/540; 541/542; 543/544; 545/546; 547/548; 549/550; 551/552; 553/554; 555/556; 557/558; 559/560; 561/562; 563/564; 565/566; 567/568; 569/570; 571/572; 573/574; 575/576; 577/578; 579/580; 581/582; 583/584; 585/586; 587/588; 589/590; 591/592; 593/594; 595/596; 597/598; 599/600; 601/602; 603/604; 605/606; 607/608; 609/610; 611/612; 613/614; 615/616; 617/618; 619/620; 621/622; 623/624; 625/626; 627/628; 629/630; 631/632; 633/634; 635/636; 637/638; 639/640; 641/642; 643/644; 645/646; 647/648; 649/650; 651/652; 653/654; 655/656; 657/658; 659/660; 661/662; 663/664; 665/666; 667/668; 669/670; 671/672; 673/674; 675/676; 677/678; 679/680; 681/682; 683/684; 685/686; 687/688; 689/690; 691/692; 693/694; 695/696; 697/698; 699/700; 701/702; 703/704; 705/706; 707/708; 709/710; 711/712; 713/714; 715/716; 717/718; 719/720; 721/722; 723/724; 725/726; 727/728; 729/730; 731/732; 733/734; 735/736; 737/738; 739/740; 741/742; 743/744; 745/746; 747/748; 749/750; 751/752; 753/754; 755/756; 757/758; 759/760; 761/762; 763/764; 765/766; 767/768; 769/770; 771/772; 773/774; 775/776; 777/778; 779/780; 781/782; 783/784; 785/786; 787/788; 789/790; 791/792; 793/794; 795/796; 797/798; 799/800; 801/802; 803/804; 805/806; 807/808; 809/810; 811/812; 813/814; 815/816; 817/818; 819/820; 821/822; 823/824; 825/826; 827/828; 829/830; 831/832; 833/834; 835/836; 837/838; 839/840; 841/842; 843/844; 845/846; 847/848; 849/850; 851/852; 853/854; 855/856; 857/858; 859/860; 861/862; 863/864; 865/866; 867/868; 869/870; 871/872; 873/874; 875/876; 877/878; 879/880; 881/882; 883/884; 885/886; 887/888; 889/890; 891/892; 893/894; 895/896; 897/898; 899/900; 901/902; 903/904; 905/906; 907/908; 909/910; 911/912; 913/914; 915/916; 917/918; 919/920; 921/922; 923/924; 925/926; 927/928; 929/930; 931/932; 933/934; 935/936; 937/938; 939/940; 941/942; 943/944; 945/946; 947/948; 949/950; 951/952; 953/954; 955/956; 957/958; 959/960; 961/962; 963/964; 965/966; 967/968; 969/970; 971/972; 973/974; 975/976; 977/978; 979/980; 981/982; 983/984; 985/986; 987/988; 989/990; 991/992; 993/994; 995/996; 997/998; 999/1000.

Le « New-York Times » réclame la révision de la loi de neutralité

« Le «New-York Times» estime que la conclusion logique de cet incident devrait être la décision, par le président Roosevelt, de réviser la loi de neutralité qui, dans sa forme actuelle, pèse toujours sur la politique de la Maison Blanche, quelles que soient les préférences personnelles de M. Roosevelt.

Le journal assure qu'il l'appuiera de toute son autorité dans cette tâche et écrit :

« Si le président prend les devants et propose un amendement à la loi de neutralité permettant à l'influence américaine de se faire effectivement sentir pour freiner une agression internationale, il aura l'appui de tous ceux, y compris ce journal, qui pensent avec lui qu'il y a des méthodes de guerre plus fortes et plus efficaces que les simples mots. »

Le journal assure qu'il l'appuiera de toute son autorité dans cette tâche et écrit :

« Si le président prend les devants et propose un amendement à la loi de neutralité permettant à l'influence américaine de se faire effectivement sentir pour freiner une agression internationale, il aura l'appui de tous ceux, y compris ce journal, qui pensent avec lui qu'il y a des méthodes de guerre plus fortes et plus efficaces que les simples mots. »

La mise au point du Président n'est qu'une « manœuvre », estime-t-on à Berlin

Berlin, 4 février. — La mise au point du président Roosevelt ne satisfait pas la presse allemande. Les journaux déclarent que de nombreuses questions restent posées, que ce que prétend démentir doit être complété, que la politique des Etats-Unis doit montrer par des actes quels sont ses véritables buts.

Dans la «Nachtausgabe», le Dr Krieg, qui est souvent le porte-parole des milieux politiques allemands, écrit en substance : « La mise au point du président n'est qu'une manœuvre. En fait, les quatre points indiqués par M. Roosevelt comme constituant les buts de la politique extérieure des Etats-Unis ne sont que de nouvelles attaques contre l'Allemagne et l'Italie. Car on croit là-bas que l'Allemagne et l'Italie ont conclu une alliance offensive militaire contre les démocrates et qu'elles ont l'intention de troubler le commerce mondial. »

C'est faux, poursuit le Dr Krieg. L'Allemagne et l'Italie n'ont pas conclu d'alliance militaire. Elles sont disposées à favoriser le commerce mondial. Mais elles se défendent contre les méthodes tendant à la exclusion du commerce international. Les armements n'ont commencé en Allemagne que lorsque la France et l'Angleterre n'ont pas tenu leurs promesses de désarmement. »

Les anciens combattants de Douleurs renvoient à M. Mussolini la décoration qu'il mit à leur drapeau

Un cours de son assemblée générale du 29 janvier, la section des Douleurs a manifesté son dévouement des menées anti-françaises en Italie et a décidé de renvoyer à M. Mussolini l'étoile et le diplôme que le Duce avait remis au porteur de la C.O. de Douleurs lors d'un voyage à Rome organisé par la Reconnaissance Franco-Italienne.

Frappé de congestion, un cycliste tombe à l'eau et se noie à Saint-Amand

Hier à 10 h. 30, un cycliste, M. Gustave Marquis, 60 ans, de Saint-Amand, qui longeait le canal a été pris d'un malaise et est tombé dans la rivière, où il s'est noyé.

Une femme a les jambes coupées par un tramway à Saint-Amand

Vendredi soir, M. Desvignes-Renaud qui traversait la chaussée de la gare du quartier de Moulins de Loupy a été surpris par l'arrivée d'un tramway qui la renversa et lui sectionna les deux jambes.

DERNIERE

La tension franco-italienne

« Pourquoi et au nom de quel droit, les démocraties refuseraient-elles de restituer des territoires coloniaux à l'Allemagne et à l'Italie... », demandent les « Relazioni Internazionali »

« Relazioni Internazionali »

Rome, 4 février. — La revue de politique extérieure « Relazioni Internazionali » d'occupé — sans toutefois les préciser — des revendications de l'Allemagne et de la France, et des revendications coloniales allemandes.

« Les deux problèmes sont étroitement liés, dit-elle, et l'Europe doit se préparer à les résoudre. »

« C'est une illusion périlleuse pour la France, poursuit-elle, que de compter sur un appui dans le nord, dans le centre ou dans le sud-est de l'Europe, ces pays n'existent plus pour la France que dans le cadre des relations diplomatiques normales. »

« Contre les aspirations naturelles des peuples, proclame-t-elle, il n'y a rien à faire sinon d'en faciliter le développement. Dans le cas contraire, l'action armée devient légitime. L'avenir immédiat montrera comment on entend résoudre le problème italien et le problème allemand. »

Les « Relazioni Internazionali » demandent pourquoi et au nom de quel droit, les démocraties refuseraient de restituer des territoires coloniaux à l'Allemagne et à l'Italie » (sic).

La réunion du grand Conseil fasciste

Rome, 5 février. — La réunion du grand Conseil du fascisme, qui s'est tenue samedi soir, au palais de Venise, s'est ouverte à 22 h. 30, sous la présidence de M. Mussolini.

Elle a pris fin dimanche à 0 h. 50.

Le communiqué sur la réunion du grand Conseil du fascisme précise que M. Mussolini a fait un exposé de la situation internationale générale. Après quoi, le comte Ciano a illustré certains aspects particuliers de la politique étrangère de l'Italie. M. Mussolini a commenté les points essentiels de ce rapport.

Le grand Conseil a ensuite approuvé, par acclamations, deux ordres du jour; par le premier, il exprime sa profonde satisfaction pour le récent discours de M. Hitler et, par l'autre, il adresse au jour de l'occupation de Gérone son salut ardent aux héros combattants espagnols et légionnaires italiens.

Cet ordre du jour porte à la connaissance de tous « que les forces volontaires du fascisme n'abandonneront pas la partie avant qu'elle se termine comme elle doit se terminer, c'est-à-dire par la victoire de Franco. »

« L'armée française est plus forte que jamais »

proclame le général Nogues

Casablanca, 4 février. — Le général Nogues, résident général de France au Maroc, a prononcé au banquet des officiers de réserve, un discours dans lequel il a notamment déclaré qu'il n'existerait plus en France qu'une armée : « Aujourd'hui, à l'heure du péril, c'est toute la nation qui se fond dans le cadre permanent que constitue son armée du jour de paix, réalisant ce qu'on peut appeler « le peuple en armes. »

Le résident a conclu : « L'armée française, avec ses cadres de l'active et de la réserve, est plus forte que jamais; elle n'a jamais eu un moral plus élevé. Le pays qui ne saurait s'émouvoir de certaines menaces, peut compter sur elle. Elle est déjà le plus sûr garant de la paix. Elle est de taille, si cela devenait nécessaire, à assurer la sécurité du pays. »

L'explorateur Lincoln Ellsworth a établi la souveraineté américaine sur 430.000 milles carrés de terres antarctiques

Hobart (Tasmanie), 4 février. — Le lieutenant-commander Lincoln Ellsworth, explorateur polaire américain, revenu de la quatrième expédition dans les régions polaires sud, a établi la souveraineté américaine sur 430.000 milles carrés de terres antarctiques.

CHANCES A L'ETRANGER

Londres. — Sur Paris, 176,85; sur Bruxelles, 27,02; sur New-York, 0 9/16; prêt à court terme, 0 1/2.

SUCRES. — Cuba: Prompte livraison, 275. — A terme: sur janvier, 191/193; mars, 176/177; mai, 181/182; juillet, 186/188; septembre, 192/193; novembre, 195; décembre, incoté. — Vente: 3.000 tonnes.